



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE 83840 LA ROQUE-ESCLAPON**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 10  
En exercice : 10  
Qui ont pris part à la délibération : 09

Date de convocation

Date d'affichage

15 Février 2021

15 Février 2021

**SEANCE DU VINGT TROIS FEVRIER DEUX MILLE VINGT ET UN**

**N° 2021-05.**

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt trois du mois de FEVRIER, à dix-sept heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame **PEREZ LEROUX Nathalie, Maire**, Conseillère Départementale.

**Présents** : Messieurs PERRIMOND Bernard, PERRIMOND Jean-Noël, BELISAIRE Thomas, Adjoint au Maire, Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, Conseillères Municipales, Messieurs FABRE Guillaume et BONOME Stéphane, Conseillers Municipaux.

**Pouvoirs** : Louis BELISAIRE à PERRIMOND Jean-Noël, Loic ORSET à Thomas BELISAIRE ;

**Secrétaire de séance** : Madame BREZINA Yana.

**Objet** : Adoption du Compte de Gestion Exercice 2020, Budgets de la Mairie, du Camping « Notre-Dame » et du Lotissement « Rudelle ».

**Vu** l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par la Trésorerie de Draguignan Municipale, et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif des Budgets de la Commune, du Camping « Notre-Dame » et du Lotissement « Rudelle »

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du compte de gestion de la Trésorerie Draguignan Municipale.

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

**Par : 10 voix Pour : 09 voix Contre : 0 Abstention : 1 voix**

- Adopte le Compte de Gestion de la Trésorière Municipale pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes à l'exécution du Compte Administratif des budgets communaux ci-dessus énumérés.

Fait et délibéré en Mairie de La Roque-Esclapon, le jour, mois, et ans susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE  
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE  
Le : 02 MARS 2021  
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION  
Le : 02 MARS 2021

Le Maire

Le Maire,  
Nathalie PEREZ LEROUX